

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2012

**Viellir dans son quartier,
dans son village,
des aménagements
à inventer ensemble**

**Avec le soutien de
la Fondation JM.Bruneau
sous l'égide de la Fondation de France**

Dates limites de réception
des dossiers de candidature :

- 13 mars 2012
- 30 août 2012

Aider les personnes vulnérables

Contexte

Outre les difficultés liées à des incapacités physiques et à des soucis de santé, les personnes âgées souffrent pour beaucoup d'isolement, d'absence de relations avec les autres habitants, de sentiment d'inutilité. La précarité économique, grandissante au sein de la population âgée, amplifie ce phénomène.

Les politiques et les collectivités publiques apportent des réponses gérontologiques qui restent souvent cantonnées à l'action médico-sociale. Ces réponses sont parfois inexistantes ou impossibles à mettre en place sur certains territoires, ou s'avèrent inadaptées, stigmatisantes voire même génératrices de dépendance. Les établissements et services pour personnes âgées sont trop rarement conçus en référence aux attentes des habitants et de leur entourage, aux besoins et caractéristiques du territoire.

De plus, ils ne sont pas toujours envisagés comme des ressources pour le développement de projets locaux destinés à tous les habitants. Leurs usagers se trouvent dès lors coupés de la vie locale et ne sont perçus qu'à travers leur besoin d'aide.

C'est pourquoi la Fondation de France encourage les initiatives qui, à la lumière des attentes des habitants âgés et des autres habitants, mais aussi au regard des ressources locales, prennent en compte les besoins des personnes dans leur globalité.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à soutenir et encourager les actions qui apporteront, dans une dynamique locale, des réponses nouvelles et adaptées aux habitants âgés, en favorisant leur insertion dans la vie locale. Il s'agit d'encourager leur prise en compte dans les politiques territoriales ; de sou-

tenir l'émergence de projets locaux qui répondent à leurs besoins et s'appuient sur leurs compétences ; de favoriser le bien vivre ensemble en créant des liens de solidarité entre les générations ; de reconnaître les personnes âgées comme acteurs et citoyens à part entière.

Qui peut répondre ?

- Les établissements et services publics et privés non lucratifs (EHPAD, Petites Unités de Vie, accueils de jour, de nuit, temporaires, unités protégées, etc.),
- les associations à but non lucratif,
- les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Groupements d'Intérêt Public (GIP),
- les offices HLM.

projets

Les projets peuvent s'inscrire dans l'un des axes suivants :

Axe 1 - Agir sur le milieu de vie

Il s'agit de :

- faire des établissements et services, existants ou futurs, des lieux-ressources pour les habitants en créant des espaces de rencontre et d'échanges, des lieux d'animation de la vie locale... ;
- lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et de ségrégation des âges, générateurs d'un sentiment d'inutilité ;
- encourager la prise de parole des plus

âgés et les échanges entre habitants de tous âges autour de productions communes ;

- permettre à chacun de rester acteur, de conserver une implication locale, de se construire une utilité et un rôle social ;
- favoriser la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires *via* des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes et besoins.

Exemples de projets soutenus

Animations itinérantes ; réseaux bénévoles de visiteurs à domicile et en établissement, cafés sociaux ; services solidaires favorisant la mobilité ; services et équipements partagés avec les habitants du quartier/du village ; jardins partagés...

Nota Bene : cet appel à projets ne concerne pas les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile. La Fondation de France ne finance pas les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit.

Axe 2 - Inventer ensemble un habitat adapté et évolutif

Il s'agit de concevoir de nouvelles alternatives d'habitat, non ségrégatives, adaptées aux évolutions des attentes des personnes âgées et au contexte local pour :

- favoriser leur insertion sociale et leur participation citoyenne, la mixité des publics, les solidarités de proximité ;
- faire se rencontrer l'offre et la demande : promouvoir l'adaptation du logement et de son environnement pour faciliter les déplacements dans le logement et au-dehors ;

concerter et accompagner les habitants âgés lors d'opérations de construction ou de rénovation d'habitat ;

- privilégier les formes d'habitat qui permettent de vivre chez soi ou comme chez soi ;
- encourager toutes réflexions prospectives sur les nouveaux modes d'habitat et leurs influences sur la dynamique des territoires.

Appel à

Exemples de projets soutenus

Habitat intergénérationnel ; habitat groupé ; habitat partagé saisonnier ; bourse au logement adapté...

Nota Bene : la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant.

Axe 3 - Anticiper les ruptures, accompagner les transitions et les trajectoires du vieillissement

Il s'agit de permettre à chacun de rester acteur de sa vie :

- en prenant en compte les réseaux formels et informels autour des personnes âgées et en soutenant les solidarités familiales et de voisinage ;
- en assurant une veille sociale ensemble (familles, voisins, professionnels, élus) face

aux signes et événements de pertes ou de ruptures non souhaitées (physiques, affectives, relationnelles, psychologiques, financières) qui risquent de conduire à l'isolement, au repli sur soi, voire au suicide.

Exemples de projets soutenus

Formation de visiteurs bénévoles ; « accueil-tutorat » des entrants en maison de retraite ; actions participant à la prévention du suicide...

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Démarches participatives

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Critères de sélection

Public ciblé

Le jury privilégiera les projets associant **les personnes les plus isolées ou en situation de précarité** ainsi que les personnes

du grand âge. Ils devront prendre en compte les autres habitants du territoire.

Caractéristiques des projets

Les actions proposées porteront sur **l'amélioration de la vie quotidienne et/ou de la vie sociale**. Elles viseront à développer et/ou à aménager l'accès aux établissements et services (transports,

commerces...) ainsi qu'à adapter l'usage de ces services (horaires, choix, coûts...) aux attentes des bénéficiaires. Enfin, elles permettront l'implication et la participation des habitants âgés dans la vie locale.

Démarche d'élaboration des projets

Le jury retiendra des projets issus d'une réflexion et d'une dynamique territoriales (services de proximité, développement local rural, politique de la ville, intercommunalité...). La démarche d'élaboration des projets devra :

- mobiliser **plusieurs acteurs gérontologiques et non gérontologiques** autour de projets locaux ;
- favoriser **le travail en commun** des acteurs locaux ;
- reposer sur **un diagnostic territorial** du contexte et prendre en compte les mutations sociales en cours ;

- **recueillir les attentes** et les demandes des habitants ;
- **associer les bénéficiaires**, notamment les plus âgés, à la construction des réponses ;
- apporter **des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires**.

Les projets devront permettre aux personnes âgées :

- d'exercer leurs choix et d'apporter leur contribution ;
- leur garantir la possibilité d'être acteurs du projet et de leur vie quotidienne.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou disponible en contactant le siège ou les délégations régionales concernées (voir carte).

Le dossier et ses annexes doivent impérativement être envoyés avant le 13 mars 2012 ou avant le 30 août 2012 sous forme papier en double exemplaire à la délégation de votre région ou à Paris si vous

n'êtes pas sur le territoire d'une délégation. Par ailleurs, le dossier doit également être envoyé par courriel à l'adresse suivante : personnesagees@fdf.org

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

France (hors délégations)

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 31
E-mail : personnesagees@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

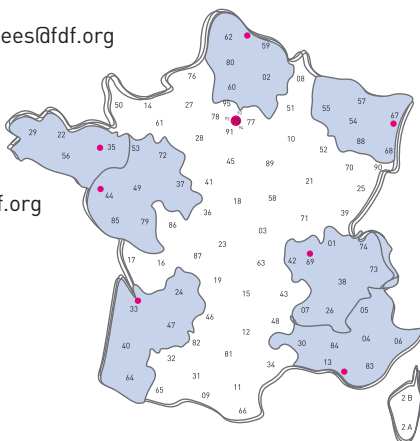
10 rue Sainte Marguerite
67083 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org



Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org